

RÈGLEMENT DE LA CLINIQUE PÉDAGOGIQUE IOB 2023/2024

Article 1 : Horaires d'ouverture	2
Article 2 : Présence obligatoire	2
Article 3 : Tenues vestimentaires (valable pour praticiens et observateurs).....	2
Article 4 : Hygiène	2
Article 5 : Comportement.....	3
Article 6 : Respect du matériel et des salles de consultation.....	3
Article 7 : Matériel nécessaire et obligatoire.....	3
Article 8 : Déroulement des consultations.....	4
Article 9 : Règlementation de l'exercice.....	5

Article 1 : Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi (pour l'année 2023/2024) de septembre à juillet.

- de 8h30 à 12h30 (4 créneaux de consultation par salle)
- de 14h à 20h (6 créneaux de consultation par salle).

Article 2 : Présence obligatoire

Les séquences cliniques ont un caractère obligatoire même si aucun patient n'est prévu pour la séquence.

Par conséquent, vous vous devez de :

- Respecter les horaires en arrivant au minimum 15 min avant le début des consultations afin de vérifier la mise en place des salles de consultations et qu'un briefing de la séquence soit effectué par l'enseignant.
- L'appel se fera deux fois par jour.
- Respecter les heures de consultations qui vous ont été allouées.
- Tout étudiant arrivant en retard se verra refuser l'accès à la clinique même si une consultation était prévue avec ce dernier. Le patient sera prévenu de votre non présence et sera pris en charge par d'autres étudiants.

Article 3 : Tenues vestimentaires (valable pour praticiens et observateurs)

- Le port de la blouse est obligatoire. Celle-ci doit être propre et repassée. **Aucune blouse ne sera prêtée (à l'exception des P1 et des nouveaux étudiants de l'école qui n'ont pas encore leur blouse).**
- A la fin de chaque journée, chaque étudiant devra ramener la blouse à son domicile. **Aucune blouse ne doit trainer dans l'établissement.**
- Soignez votre tenue ; elle doit être le plus neutre possible (à l'appréciation de l'enseignant) : **les shorts, pantalons de survêtement, jeans troués, tongs, baskets de sport, tennis, espadrilles, talons supérieurs à 5cm ou autres vêtements inappropriés ne sont pas acceptés.**
- Pour les femmes, les robes ou jupes doivent être plus longues que la blouse.
- Le port de bijoux, pouvant gêner vos traitements, et les chewing-gums ne sont pas autorisés.
- **Les piercings (arcades, nez, lèvres, oreilles pour les hommes) sont interdits.**

Article 4 : Hygiène

- Hygiène buccale, corporelle (déodorant, parfum) et vestimentaires requises.
- Les barbes sont acceptées à condition qu'elles soient entretenues et pas trop longues.
- Les cheveux longs doivent être propres et attachés.
- Le vernis écaillé est refusé
- Maquillage le plus naturel possible

- Il est obligatoire de se **laver les mains**, devant le patient, **AVANT** et **APRÈS** chaque consultation (des distributeurs de savon et du gel hydro alcoolique sont mis à disposition dans chaque salle de consultation).
- **Aérez la pièce** après chaque consultation.

Article 5 : Comportement

- En tant qu'étudiant, vous vous devez de **respecter tous les encadrants cliniques** (enseignants, assistants) **et les vouvoyer**. Aucune altercation ne sera tolérée. Dans le cas d'un désaccord ne trouvant pas de solution, le responsable clinique et la Direction restent disponibles.
- lors de la consultation, aucun commentaire inapproprié ne doit être fait.
- l'usage du **téléphone portable** ou tout matériel externe est **strictement interdit** lors de la consultation (praticiens et observateurs)

Aucun téléphone portable ne sera toléré dans les salles de consultation sous peine d'exclusion immédiate de la salle de consultation et convocation à la Direction.

Les téléphones portables seront récupérés par l'enseignant clinique et déposés dans une boîte prévue à cet effet à l'administration.

Même en tant qu'étudiant, vous êtes avant tout un **PRATICIEN**. Restez discret pendant les pauses. Veillez à **retirer votre blouse si vous sortez de la clinique pédagogique**.

Article 6 : Respect du matériel et des salles de consultation

- Rangez votre salle et vérifiez le matériel en fin de consultation : draps d'examen, aération, chaises, solution hydro alcoolique, gants.
- Ne laissez rien trainer dans les salles.

Il est formellement **interdit de manger ou boire dans les salles de consultation et les couloirs**.

Article 7 : Matériel nécessaire et obligatoire

Vous devez vous équiper :

- Du matériel d'auscultation classique en ostéopathie : marteau réflexe, tensiomètre, stéthoscope, diapason.
- De la blouse blanche IOB

Se rapprocher du BDE (Bureau des Étudiants) pour obtenir des prix de groupe.

Si vous oubliez votre matériel d'auscultation, votre blouse ou ne respectez pas un des points ci-dessus, l'enseignant a la possibilité de vous exclure ou de vous refuser l'accès de la clinique.

Article 8 : Déroulement des consultations

ACCUEIL DES PATIENTS

L'accueil des patients se fera par une secrétaire administrative.
Les étudiants auront la charge d'aller chercher les patients en salle d'attente.

PRISE EN CHARGE DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de l'apprentissage progressif, le patient pourra être pris en charge par plusieurs étudiants qui réaliseront des activités différentes (accueil, anamnèse, diagnostic, traitement (P5), création de dossier, suivi de traitement...).
Chaque consultation sera supervisée par un enseignant qui devra valider à chaque étape la poursuite de celle-ci.

Seuls les 5^o années auront la possibilité de réaliser des consultations complètes en autonomie.

Ces consultations feront l'objet d'une discussion à postériori avec un enseignant.

HEURES D'OBSERVATION

Les P1 et P2 ont des heures d'observation à effectuer afin de valider leur année.
Ces heures se feront en stage externe.

DURÉE DE CONSULTATION

Chaque créneau dure 1h.

DOSSIERS PATIENT

Lors de la consultation, tous les éléments doivent être rentrés dans le dossier patient numérique.
Si tel n'est pas le cas, les étudiants devront obligatoirement rentrer toutes les données de la consultation avant la fin de la séquence clinique afin que tous les dossiers patients soient à jour.

DÉBRIEFING

L'étudiant est en droit d'exiger un compte rendu de sa ou de ses parties de consultation en fin de séquence clinique auprès de l'enseignant.
Si tel n'est pas le cas, l'étudiant doit en tenir informer le responsable clinique.
Si l'enseignant ne le fait pas de lui-même, l'étudiant doit demander à l'enseignant de **remplir son carnet clinique de manière complète.**

PRISE DE RDV

La prise de RDV se fera par téléphone (au 05.56.33.89.80 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 20h) ou par internet (clinique.iob-bordeaux.com) et à la suite de la consultation pour une reprise de RDV.

RESPECT DU SECRET MÉDICAL

Le secret médical interdit à tout praticien de santé de communiquer à des tiers des informations sur son patient. Ce secret couvre l'ensemble des informations dont le praticien a connaissance : informations qui lui ont été confiées. Ce qu'il a vu, entendu ou compris.

Article 9 : Règlementation de l'exercice

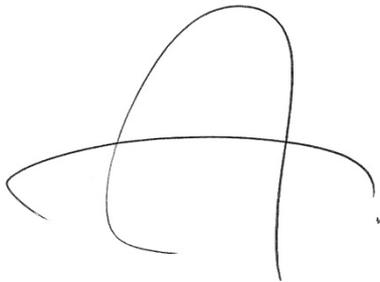
Les traitements de la colonne cervicale en techniques manipulatives et des nourrissons de moins de 6 mois demandent, pour la prise en charge par le praticien, un certificat médical de non contre-indication.

Date,

Nom de l'étudiant :

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Vincent STAF
Directeur de l'IOB



Grégory GONZALEZ

